

doc  
CA1  
EA  
G41  
FRE  
1995 no 2

# PRIORITÉS MONDIALES

REVUE QUARTRIENNE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT

• VOLUME 3, NUMÉRO 2 •

SEP 20 1995

## LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE :

## LE CANADA ET LE MONDE PRÉSERVENT LE RÉSEAU DE LA VIE

**L**a diversité biologique sur Terre, depuis les organismes microscopiques jusqu'aux plantes et animaux de toutes sortes, relie en un réseau interdépendant toutes les formes de vie. Pour la préserver, il ne s'agit pas seulement de veiller aux besoins des diverses espèces; il faut conserver toute la gamme des traits génétiques qui existent, et maintenir les nombreux habitats essentiels à cette vie. Si l'un des brins du réseau venait à se rompre, la chose pourrait avoir des effets imprévisibles, et sans doute catastrophiques, sur des espèces avec lesquelles il semblait n'avoir aucun lien.

Préserver la biodiversité de la Terre et utiliser les ressources biologiques dans un esprit de pérennité sont des tâches considérables. Dans le monde entier, des pressions énormes pèsent sur les espèces, les habitats et les types génétiques. Pourtant, le maintien de cette biodiversité présente des avantages suffisants pour qu'il soit justifié d'intervenir.

La plupart des gens apprécient la valeur de la nature sauvage et des espèces qui en ont besoin pour survivre. On peut aussi concevoir la diversité génétique comme une sorte d'assurance nature, même si nombre des avantages concrets de la biodiversité pour l'homme ne sont pas prévisibles. Par exemple, des espèces végétales nous ont donné des médicaments précieux pour lutter contre le cancer. La digitale pourpre, fleur indigène de l'ouest de l'Europe et du Maroc, est utilisée dans le traitement de maladies du cœur. D'autres sont en puissance d'importantes sources alimentaires. En préservant la biodiversité, on garde ouvert et prospère ce gigantesque entrepôt, dont certaines richesses sont encore inconnues.

La quête d'un mécanisme permettant de favoriser la protection de la diversité biologique a commencé avec les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La communauté mondiale avait aussi d'autres buts : l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Elle voulait donc en arriver à une convention exécutoire liant tous les pays.

Les négociations ont été complexes. On a même douté de leur issue, jusqu'à ce que le Premier ministre du Canada annonce que son pays signerait la Convention. Il a exhorté d'autres pays industrialisés à donner l'exemple en faisant de même.

C'est ce geste qui a canalisé l'élan vers la Convention sur la biodiversité. Le Canada a ensuite été le premier

pays développé à la ratifier. Depuis 1992, il a mis en place, afin de s'acquitter de ses engagements, de nombreuses mesures, dont la plus importante est l'élaboration de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

La Stratégie est issue de consultations avec tous les secteurs de la société qui s'intéressent de près aux politiques influant sur la biodiversité. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont étroitement collaboré avec des représentants de groupes conservationnistes et autochtones, ainsi que des secteurs de l'agriculture, des affaires et des syndicats pour trouver un plan d'action viable.

Cette stratégie présente une vision d'une « société qui vit et évolue en harmonie avec la nature, qui apprécie la vie sous toutes ses formes, qui ne prend de la nature que ce qu'elle peut donner sans l'appauvrir et qui laisse aux générations futures un monde dynamique et nourricier, et riche dans sa diversité biologique ». On y définit les principes directeurs qui permettront de traduire en actions les grandes orientations énoncées dans la Stratégie.

Un des principaux éléments de la Stratégie est un engagement envers la coopération internationale. Les Canadiens savent que la réalisation des objectifs de la Convention passe par la coopération. Le Canada a d'ailleurs déjà pris des mesures pour faire profiter de son expertise des pays en développement. Il a en outre joué un rôle clé dans l'établissement des mécanismes internationaux que demande la Convention.

### DANS CE NUMÉRO

- Biodiversité : Préserver le réseau de la vie ..... p. 1
- Biotechnologies : assurer une approche environnementale ..... 2
- La Convention sur la biodiversité - notre héritage vivant ..... 3
- Chronique de l'ambassadeur Fraser
- La biodiversité forestière ..... 4
- Ressources génétiques végétales : une nouvelle avenue pour l'alimentation
- Candidature canadienne pour un Secrétariat sur la biodiversité ..... 5
- Données et statistiques ..... 6

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Suite à la page 2

Canada

Contient 50 % de fibre recyclée, 25 % de fibre postconsommation, sans acide. Encre végétale.

